

# Charte d'entretien des espaces publics

Sur le territoire régional comme au niveau national, des dégradations des ressources en eau par des micropolluants, d'origine agricole ou non (pesticides, nitrates, polluants industriels etc.), sont toujours détectées. Les pollutions liées aux activités non agricoles représentent une part non négligeable de ces contaminations, en lien avec de mauvaises pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires, un manque de connaissances ou encore des risques de transfert plus importants en zones urbanisées.

Fort de ces constats, deux chartes d'entretien des espaces publics ont été initiées en région pour accompagner et valoriser les communes qui s'engagent dans une démarche de réduction ou d'arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires. Ces dispositifs s'inscrivent dans les objectifs du plan Ecophyto II et sont portés en région par la DRAAF et la DREAL. L'animation des chartes est portée en Auvergne-Rhône-Alpes par 3 structures : la FRAPNA, la FREDON Auvergne et la FREDON Rhône-Alpes.

## Répartition de l'animation charte d'entretien des espaces publics en Auvergne Rhône-Alpes

Ces outils ont pour objectif de protéger la santé publique et l'environnement (milieux aquatiques, biodiversité...) grâce à :

- La promotion des méthodes alternatives d'entretien des divers espaces publics et l'accompagnement des collectivités vers l'objectif d'arrêt des produits phytosanitaires,
- L'incitation des usagers non agricoles, professionnels et particuliers, à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires, pour changer les mentalités sur la perception de l'herbe en ville et la notion de propreté,
- L'initiation d'une réflexion sur de nouveaux aménagements urbains.

Au dernier recensement (06/2018), 763 communes sont signataires d'une charte d'entretien des espaces publics en région Auvergne-Rhône-Alpes soit environ 20% des communes de ce territoire. Pour plus de renseignements, retrouvez la carte dynamique des collectivités signataires d'une charte d'entretien des espaces publics en Auvergne-Rhône-Alpes en cliquant sur l'image ci-dessous.

Source : *DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes*

## Collectivités signataires d'une charte d'entretien des espaces publics en Auvergne-Rhône-Alpes

Afin de valoriser les collectivités ayant atteint le « zéro phyto », une labellisation officielle est à présent proposée depuis 2018 à **toutes les communes d'Auvergne et de Rhône-Alpes**. Elles pourront ainsi bénéficier d'une double reconnaissance pour la gestion écologique de leur territoire et se voir décerner :

- Le label « zéro phyto » des chartes d'entretien des espaces publics ;
- Le label national « Terre saine, communes sans pesticide » du Ministère de l'Environnement.

Pour aller plus loin :

- Site internet [Ecophyto PRO](#)
- Site internet [DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes – Rubrique “Les chartes d'entretien des espaces publics pour les collectivités”](#)
- Site internet [Charte d'entretien des espaces publics](#) – Animation FREDON Auvergne
- Site internet [Charte “Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages”](#) – Animation FRAPNA
- Site internet [Charte “Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages”](#) – Animation FREDON Rhône-Alpes

Contacter les animateurs des Chartes d'entretien des espaces publics en Auvergne-Rhône-Alpes :

- [FREDON Auvergne](#) – M. Christophe BRAS
- [FRAPNA](#) – M. Florent PORTALEZ
- [FREDON Rhône-Alpes](#) – M. Sébastien GRATIER